

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transparence-International (France) exprime ses préoccupations suite aux déclarations du Président de la République concernant le projet de suppression du juge d'instruction

Paris, le 15 janvier 2009 – Suite aux déclarations du Chef de l'Etat lors de la rentrée solennelle de la Cour de Cassation le 6 janvier dernier, Transparence-International (France) exprime à ce stade sa première réaction.

S'agissant de la lutte contre la corruption, l'ouverture d'informations judiciaires sur plainte avec constitution de partie civile a permis la mise au jour d'affaires politico-financières de grande ampleur. Ainsi, il est essentiel que tout citoyen, en se constituant partie civile, puisse obtenir l'ouverture d'une instruction quelle que soit la décision du Procureur. Laisser au Parquet, s'il devait demeurer soumis à l'autorité du Garde des Sceaux, le monopole de l'engagement des poursuites pourrait constituer un risque pour l'administration indépendante de la justice.

Notre organisation attend les conclusions de la Commission Léger en souhaitant qu'elle explicite les diverses positions en présence. En tout état de cause, l'objectif de cette réforme doit être d'assurer mieux encore les qualités d'une bonne justice, à savoir la compétence, l'impartialité, l'indépendance et le respect des droits de la défense.

Contacts TI-France :
Myriam Savy
Tel.: 01 47 58 82 08
transparence@free.fr

###

***Transparence-International (France)** est la section française de **Transparency International (TI)**, la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à l'enrayer.*